

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion Ordinaire du 10 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix du mois de février à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie d'Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

22 présents + 1 pouvoir (23 votes sur 27) :

Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE (9)
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND (3)
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : (0)
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET (2)
- ✓ Commune d'Irais : (0)
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD (1)
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF (2)
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY (1)
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU, Pascal BIRONNEAU (4)

1 pouvoirs :

- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

Absents/Excusés : Mattieu MANCEAU, Hélène MARSAULT, Daniel ROBERT, Sébastien FAURE, Maryse BARIGAULT

Mathias DIXNEUF a été élu secrétaire de séance

=====

FINANCES Reversement TEIT aux collectivités

Vu le décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 portant sur les modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles

Considérant les modalités de répartition au sein de la CCAVT envers chaque commune membre

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de valider le reversement de la taxe TEIT aux communes membres selon la répartition telle que définie :

Commune	Voirie calcul DSR 2025 (mètres)	%	répartition TEIT 2025 proposée
AIRVAULT (79)	144 297	36%	7 289 €
ASSAIS-LES-JUMEAUX (79)	67 109	17%	3 390 €
AVAILLES-THOUARSAIS (79)	16 005	4%	808 €
BOUSSAIS (79)	24 380	6%	1 231 €
CHILLOU (79)	10 887	3%	550 €
IRAIS (79)	21 276	5%	1 075 €
LOUIN (79)	40 404	10%	2 041 €
MAISONTIERS (79)	23 696	6%	1 197 €
SAINT-LOUP-LAMAIRE (79)	52 649	13%	2 659 €
TOTAL CCAVT	400 703	100%	20 240 €
source : data.ofgl.fr			

- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 10 février 2026
Et ont signé le Président et le Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance,
Mathias DIXNEUF

Le Président,
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20260213-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-02-2026

Publication le : 13-02-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48